



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E24085

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2026

ÉDITÉ LE

22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1985

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/05/2024
7 622

Raison sociale : ENTREPRISE JEAN-PHILIPPE PASQUIER

PARC ACTIVITES DE VARVANNE
76890 VAL-DE-SAANE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1985 B 65

Siret : 334 024 866 00025

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 120315 02

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 176035493K001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 176035493K001

Téléphone : 02 35 32 30 50

Fax :

Portable : 06 15 13 58 50

Site Internet : <http://www.menuiserie.pasquier.fr>

E-mail : direction@entreprise-pasquier.fr

Responsabilité légale :
PASQUIER JEAN-PHILIPPE GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	08/10/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/10/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.